

SEANCE DU 2 FEVRIER 2010

Date de convocation : 27/01/2010

L'an deux mille dix, le 2 Février à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROY.

Présents : Mrs ROY- CHARRON - VENDAY - LE GALL - COUSSEAU - BELEMBERT - ANCIAES
Mmes GIRARD - LANDAIS - PAIRON - MILLET - AIME

Absents excusés : Melle TOURNADE et Mr SKOWRONSKI

Secrétaire de séance : Mr ANCIAES Robens

Ordre du jour

- ✕ *Investissement 2010*
- ✕ *Subventions 2010 - 1 fraction*
- ✕ *Demande de subvention au titre des arrêts de bus*
- ✕ *Demande de subvention au titre des aménagements de sécurité*
- ✕ *Demande de subvention au titre des amendes de police*
- ✕ *Lotissement . Pass-foncier pour la parcelle N° 6*
- ✕ *SPANC - Assainissement des installations non collectives*
- ✕ *Contrôle de conception et de réalisation des installations d' assainissement non collectif neuves ou réhabilités - modificatif*
- ✕ *Encaissement d' une recette*
- ✕ *Informations Diverses*
- ✕ *Questions Orales*

Approbation Procès Verbal du Conseil du 12 Janvier 2010 :

Le Procès Verbal du Conseil du 12 Janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

Investissements 2010

Le Conseil après avoir pris connaissance des investissements réalisés en 2009 adopte à l'unanimité les orientations d'investissements au titre du budget 2010 .

Subvention 2010 – 1 fraction

Le Conseil après en avoir délibéré adopte à la majorité les propositions de subvention ci-après :

Amicale Laïque	150 €
Association parents élèves	190 €
Association Foyer Rural	720 €
Port de l'Épine	110 €
West Side 85	80 €
Société Philharmonique Champagné	215 €
ADMR	1500 €
Syndicat d'initiative	1350 €
Clic Reper'Age	300 €
Association 7/13 artic	150 €
C'est party	200 €
Association Collège St Michel	85 €
Maison familial St Michel	50 €
Ogec Champagné	100 €
Ecole du Centre Luçon	30 €
AFORBAT	100 €
FAIJD (aide aux jeunes)	50 €
Mission locale	450 €
PLAM TAXIS (les 3 portes)	45 €
Secours Catholique	40 €
Croix rouge	40 €
FSL	100 €
Restaurant du cœur	40 €
Banque alimentaire	40 €
UDAF	50 €
Sauvegarde 85	40 €
CAUE	40 €
Association conciliateur de justice Poitiers	30 €

Aménagement d'un arrêt de bus RD 25

Dans le cadre du plan départemental de la sécurisation des arrêts de bus, le Maire expose qu'il serait souhaitable d'aménager celui situé sur la départemental RD 25 rue Galerne en raison du trafic important sur cet axe .

Le devis estimatif de cet aménagement est de l'ordre de 12 à 15 000 € pour être subventionné à hauteur de 50% de la dépense limitée à un plafond de 5 000 € .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de faire réaliser les travaux de sécurisation de cet arrêt de bus estimé à 15 000 € et demande au Conseil Général de bénéficier de la subvention de 50% du montant des travaux dans la limite de 5 000 € .

Aménagements de sécurité à l'entrée du bourg sur la RD 10 A en direction de Moreilles – demande de subvention au titre des aménagements de sécurité .

Le Maire expose au Conseil que le personnel et les visiteurs de l'EHPAD du Chêne Vert se plaignent de la dangerosité de la sortie de cet établissement .

Suite à ces nombreuses plaintes, il a été réalisé par les services de l'agence routière de Luçon un comptage de vitesse à hauteur de cette desserte .

Il s'avère que la vitesse moyenne est de 72 km/heure pour 50 en agglomération et que 97% des véhicules sont en infraction dont près de 10 % supérieur à 110 km/h .

En conséquence le Maire propose, après concertation avec le bureau d'études Anne MAGUERO, l'agence routière et le cabinet SIAUDEAU de :

- faire réaliser un aménagement comportant une réduction de chaussée avec priorité aux véhicules entrant et un plateau au carrefour de la rue de la Commanderie, rue de la Garne et rue du Chêne Vert .

- demander auprès du Conseil Général de bénéficier pour les travaux d'une subvention au titre des aménagements de sécurité .

le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- faire réaliser des travaux de sécurisation à l'entrée du bourg sur la RD 10 A rue de la Commanderie pour un montant estimé à 50 000 € HT,

- de demander au Conseil Général une subvention pour ces travaux au titre des aménagements et sécurité .

- de demander l'autorisation par dérogation de commencer les travaux avant la décision et l'attribution de la subvention vu l'urgence en matière de sécurité .

Aménagement de sécurité à l'entrée du bourg sur la RD 10 A en direction de Moreilles – demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire expose au Conseil que le personnel et les visiteurs de l'EHPAD du Chêne Vert se plaignent de la dangerosité de la sortie de cet établissement .

Suite à ces nombreuses plaintes, il a été réalisé par les services de l'agence routière de Luçon un comptage de vitesse à hauteur de cette desserte .

Il s'avère que la vitesse moyenne est de 72 km/heure pour 50 en agglomération et que 97% des véhicules sont en infraction dont près de 10 % supérieur à 110 km/h .

En conséquence le Maire propose, après concertation avec le bureau d'études Anne MAGUERO, l'agence routière et le cabinet SIAUDEAU de :

- faire réaliser un aménagement comportant une réduction de chaussée avec priorité aux véhicules entrant et un plateau au carrefour de la rue de la Commanderie, rue de la Garne et rue du Chêne Vert .
- demander auprès du Conseil Général de bénéficier pour ces travaux d'une subvention au titre des amendes de police

le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- faire réaliser des travaux de sécurisation à l'entrée du bourg sur la RD 10 A rue de la Commanderie pour un montant estimé à 50 000 € HT,
- demander au Conseil Général une subvention au titre du produit des amendes de police d'un montant de 50% du montant des travaux dans la limite d'une subvention maximum de 15 000 €,
- demande une dérogation en raison de l'urgence en matière de sécurité de commencer les travaux avant l'obtention de la décision de subvention .

Lotissement – dispositif d'accession à la propriété prêt à taux zéro et Pass Foncier

Référence : délibération du 5 Mai 2009

Par délibération de référence le Conseil a décidé d'adhérer au dispositif de majoration des prêts à taux zéro et du Pass Foncier tout en limitant cette aide au profit des acquéreurs de lots inférieurs à 550 m² .

Il s'avère qu'une demande au titre du lot N° 6 ne peut être honorée actuellement en raison de cette clause .

En conséquence le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire bénéficier l'acquéreur du lot n° 6 d'une superficie de 578 m² au dispositif d'accession à la propriété du prêt à taux zéro majoré et Pass Foncier tel qu'il est défini dans la délibération de référence.

SPANC – Assainissement des Installations non collectives

Références : décret du 07/09/2009

Le Maire expose que suite au diagnostic des installations d'assainissement individuelles réalisées entre 2005 et 2008, 44 installations ont été classées en catégorie 1 et présentent des risques certains de pollution et donc à réhabiliter d'urgence et ce dans un délais maximum de 4 ans .

Afin d'accompagner ces familles il est proposé au Conseil de :

✎ organiser une réunion en vue de les informer sur les modalités, les moyens techniques, les coûts et les aides afin de réaliser leur mise aux normes ,

✎ leur proposer un regroupement afin de réaliser ces travaux à moindre coût,

✎ faire réaliser avant toute intervention une étude individuelle des travaux nécessaires pour cette mise aux normes ou de la filière préconisée accompagné d'une estimation financière,

✎ de prendre tout ou partie de cette étude individuelle d'un montant de 80 € à savoir :

- 100 % pour le foyer dont les revenus bruts imposables sont inférieur à 7 500 €,
- 75% pour les foyers dont les revenus bruts imposables sont compris ente 7 500 et 10 000 €,
- 50 %pour les foyers dont les revenus imposables sont compris entre 10 000 et 12 500 €,
- 25 % pour les foyers dont les revenus bruts imposables sont compris entre 12 500 € et 15 000 €,
- aucune participation au delà d'un revenu brut imposable supérieur à 15 000 € .

Le Conseil après en avoir délibéré décide de ne pas adopter cette proposition par 10 voix contre et 2 voix pour .

Contrôle de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées – modificatif

Références : – Délibération du 1^{er} Décembre 2009

– Lettre de Mr le Sous Préfet en date du 1^{er} Février 2010

Le Maire expose au Conseil que Mr le Sous Préfet, dans la correspondance citée en référence, précise que la délibération de référence est illégale dans la mesure où elle accorde une révision de prix de 5% au marché passé avec la Lyonnaise, et ce au motif que ce marché ne prévoyait pas de clause d'indexation des prix.

En conséquence il est demandé au Conseil de modifier la délibération de référence comme suit :

« Le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec l'accord de la société titulaire du marché actuel de proroger celui-ci à titre exceptionnel et dérogatoire, pour une période de 6 mois et ce sans modification des prix établis lors du marché y autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier » .

Le Conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette modification à la délibération initiale .

Encaissement d'une recette

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à encaisser une recette de 1 387,28 € correspondant à une indemnité consécutive à un arrêt de travail d'un salarié .

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme :

En Mairie, le 4 Février 2010

le Maire,